



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6010165

N/REF : 31/12/2025 15H24 C:002640 I:31641
V/REF : F65917
V/Email reçu le Mercredi 31/12/2025 à 15H24

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7028
IMMEUBLE : BELIGNY NORD
RUE FERDINAND BUISSON
RUES F.BUISSON/N.RISLER
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 20 Janvier 2026

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 347 RUE J GODARD - LOGEMENT ASSANI/ALI TEL 0759648023 AU 4EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR SUITE REF 09122025 1146 - MME BERNARD NOUS INDIQUE QUE LES PRISES REFIXEES LORS DE CETTE INTER CE SONT DE NOUVEAU DEFIXEES (VERIFIER QU IL S AGIT DES 2 MEMES PRISES SI DEMANDE EN GARANTIE OU PAS)

Donneur d'ordre : Mme J. BERNARD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 14/01 A 15H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME ASSANI/ALI AU 4EME ETAGE
CONTROLE DES PRISES DE COURANT PRECEDEMMENT REMPLACEES
FOURNITURE ET REMPLACEMENT DES DEUX PRISES DE COURANT EN SAILLIE CASSEE
PAR L'OCCUPANTE
REPRISE DU CABLAGE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

REPRISE DES FIXATIONS D'UNE PRISE DE COURANT

OBSERVATIONS : FP AB Email envoyé le 14/01/26 à 18H56 Mme J. BERNARD

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	36,62	36,62
1,00	EL1200-H.MO Controle prises courant log	1	40,16	40,16
2,00	EL0840-Rempl.Prise Courant 10/16A 2P+T	1	16,55	33,10



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6010165

TOTAL H.T.	109,88
T.V.A. a 10,00%	10,98
TOTAL T.T.C.En EURO	120,86

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

3112 - 1524.

Beaujolais Val de Saône4
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME Jessica BERNARD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030354 -

Prestation Parties Privatives

BON DE REGUL SUR LA COMMANDE F56005, Travaux à réaliser entre le 19/01/2026 et le 19/01/2026

Votre contact : MR DNEDNIA Mehdi (06 63 29 77 95)

BON DE REGUL SUR LA COMMANDE F56005

BERRY (ALH - 7028 - GRBA - BERR)

347 RUE JUSTIN GODARD

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE Logement n° 100800, porte
n°0800, 4ème étage, Type 5

Occupant : 594790/83 M. assani MME ALI
portable : 0759648023

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	109,88	1,00 U	109,88	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis. BON DE REGUL SUR LA COMMANDE F56005				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	109,88 €
Total TVA	10,00% 10,99 €
Total TTC	120,87 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR